

COMMUNE DE VILLERÉAL

Membres	15
Présents	11
Représentés	04
Exprimés	15
Pour	15
Contre	
Abstention	

Le 21 mai 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de Villeréal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, selon la convocation en date du 15 mai 2025 sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Jacques CAMINADE.

Présents : Jean-Jacques CAMINADE, Françoise LAURIÈRE, Rolande PITON, Gilles QUÉLENNEC, Jean-Pierre LECLAIR, Jean-Raymond CRUCIONI, Marie-Christine DEBLACHE, Isabelle TAUDIÈRE, Frédéric BAROU, Christophe VECCHIOLA, Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE

Représentés : Neil VESMA procuration à Gilles QUÉLENNEC
Magali BULIT procuration à Isabelle TAUDIÈRE
Sylvie AVEZOU procuration à Rolande PITON
Alexis BÉLIGOND procuration à Jean-Jacques CAMINADE

Secrétaire de séance : Isabelle TAUDIÈRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2025-025	<u>Fixation des nouveaux tarifs des droits de place sur le marché des commerçants non sédentaires</u>	7-10-3

Vu la délibération n°2025-005 en date du 15/01/2025 fixant les nouveaux tarifs des droits de place sur le marché des commerçants non sédentaires ;

Considérant qu'il y a lieu de revoir la tarification des droits de place du marché afin de prévenir la désertification hivernale et de renforcer la dynamique du marché les samedis et les mercredis ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juin 2025 comme suit :



POUR LE MAIRE

POUR LE MAIRE

Statut des commerçants non sédentaires	Tarif et conditions
Marché du samedi Etalagiste abonné	6 euros, pour un étal maximum de 3 mètres linéaire et 3 mètres de profondeur puis 1 Euro par mètre linéaire supplémentaire.
Marché du samedi Etalagiste non abonné	7 Euros, pour un étal maximum de 3 mètres linéaire et 3 mètres de profondeur puis 1,30 Euro par mètre linéaire supplémentaire
Etalagiste présent sur le marché estival du mercredi.	7 Euros, pour un étal maximum de 3 mètres linéaire et 3 mètres de profondeur puis 1,30 Euro par mètre linéaire supplémentaire
Pour tous les marchés branchement électrique	1,5 Euros
Livraison camion outillage	50 Euros
Pour tous les marchés branchement eau	1€

Monsieur le Maire propose de mettre en place un tarif préférentiel pour les abonnés à l'année, consistant en une remise de 30 % sur le tarif habituel durant le premier trimestre de l'année civile.

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré
à l'unanimité**

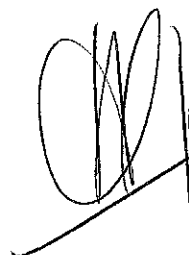
- **Décide** d'accepter les nouveaux tarifs ci-dessus,
- **Décide** de mettre en place un tarif préférentiel pour les abonnés à l'année, consistant en une remise de 30 % sur le tarif habituel durant le premier trimestre de l'année civile.
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Isabelle TAUDIÈRE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdit

Le Maire,
Jean-Jacques CAMINADE



Certifié exécutoire compte-tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité : **22 MAI 2025**
- et de la publication le : **22 MAI 2025**